



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 janvier 2022

Le Conseil municipal issu du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales du 16 janvier 2022, régulièrement convoqué le 17 janvier 2022 s'est réuni à 18h30 et sous la Présidence de Mme Doris Kemmeth Muller puis de Monsieur Daniel Archambault.

Etaient Présents : D. Archambault, Yves Berraud, Jean-Luc Bravais, Jean- Jacques Coupireau, Jocelyne Deguillien, Delphine Gilhard, Elise Juillet, Doris Kemmeth Muller, Géraldine Laurent, Christine Malfoy, François Papin, Nadège Pawliez, Guillaume Thao.

Etaient absents mais excusés : Emily Jossin-Christin (pouvoir à Nadège Pawliez), Léo Moulin (Pouvoir à Guillaume Thao)

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15	Présents : 13		Pouvoirs : 2	Votants : 15
------------------	---------------	--	--------------	--------------

Jocelyne Deguillien est désignée comme secrétaire de séance

Daniel Archambault, maire par intérim, après avoir convoqué le conseil municipal, procède à l'appel de l'ensemble des élus de la liste et constate que le quorum est atteint.

Le procès verbal du conseil municipal du 8 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Daniel Archambault demande alors au membre le plus âgé de l'assemblée de prendre la présidence de la séance.

Doris Kemmeth Muller, étant la plus âgée des conseillers municipaux, prend la présidence du conseil municipal pour le premier point à l'ordre du jour, l'élection du maire.

### Point n°1 : l'élection du maire

Doris Kemmeth Muller nomme 2 assesseurs : Mme Elise Juillet et M. François Papin.

Elle interroge alors le conseil municipal pour connaître les candidats à l'élection de maire.

Yves Berraud propose Daniel Archambault

Christine Malfoy se déclare également candidate aux fonctions de maire.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets**

Conseillers votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Daniel Archambault : 13 voix

Christine Malfoy : 2 voix

A la majorité absolue, Daniel Archambault est élu Maire de la commune de St Martin d'Ardèche.

Daniel Archambault prend la présidence du Conseil Municipal

### Point n°2 : Détermination du nombre d'adjoints et élection des Adjoints

Le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à 4 conformément à ce que prévoit la loi.

Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

Daniel Archambault propose Jocelyne Deguillien aux fonctions de 1<sup>ère</sup> adjointe. Il interroge alors le Conseil Municipal pour connaître les autres candidats. Aucune autre candidature.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets**

Conseillers votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour Jocelyne Deguillien : 12 voix

Contre : 3 voix

A la majorité absolue, Jocelyne Deguillien est élue 1<sup>ère</sup> Adjointe de la commune de St Martin d'Ardèche.

### **Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Daniel Archambault propose Yves Berraud aux fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint. Il interroge alors le Conseil Municipal pour connaître les autres candidats. Aucune autre candidature.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets**

Conseillers votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour Yves Berraud : 12 voix

Contre : 3 voix

A la majorité absolue, Yves Berraud est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de St Martin d'Ardèche.

### **Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Daniel Archambault propose Jean-Luc Bravais aux fonctions de 3<sup>ème</sup> adjoint. Il interroge alors le Conseil Municipal pour connaître les autres candidats. Aucune autre candidature.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets**

Conseillers votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour Jean-Luc Bravais : 15 voix

Contre : 0 voix

A l'unanimité, Jean-Luc Bravais est élu 3<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de St Martin d'Ardèche.

### **Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Daniel Archambault propose Guillaume Thao aux fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoint. Il interroge alors le Conseil Municipal pour connaître les autres candidats. Aucune autre candidature.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets**

Conseillers votants : 15

Bulletins trouvés dans l'urne : 15

Pour Guillaume Thao : 13 voix

Contre : 2 voix

A la majorité absolue, Guillaume Thao est élu 4<sup>ème</sup> Adjoint de la commune de St Martin d'Ardèche.

## **Point n°3 : Lecture de la charte de l' élu local**

Le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1.

## **Point n°4 : Désignation des délégués au SGGA**

Daniel Archambault propose de désigner les élus suivants en tant que délégués au Syndicat de des Gorges de Gestion des Gorges de l'Ardèche :

Titulaires : Jocelyne Deguillien et François Papin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 14 voix contre 1, désigne les élus ci-dessus en tant que délégués au SGGA.

#### **Point n°4 : Désignation des délégués à la Communauté de Communes DRAGA**

Comme le prévoit la loi, Daniel Archambault désigne les élus suivants en tant que délégués à la DRAGA :

Titulaires : Daniel Archambault et Yves Berraud (Jocelyne ayant abandonné le poste, qui lui revenait, en sa faveur).

#### **Point n°5 : Désignation des délégués au SIVU**

Daniel Archambault propose de désigner les élus suivants en tant que délégués au SIVU

Les membres titulaires :

- Jocelyne Deguillien
- Jean-Luc Bravais
- Daniel Archambault
- Yves Berraud

Les membres suppléants :

- Jean-Jacques Coupireau
- François Papin
- Guillaume Thao
- Géraldine Laurent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne les élus ci-dessus en tant que délégués au SIVU.

#### **Point n°6 : Etablissement du tableau des réunions des Conseillers Municipaux**

Daniel Archambault distribue à l'ensemble des Conseillers Municipaux le tableau des commissions et délégations municipales ainsi que les commissions thématiques intercommunales et autres délégations afin que chacun ait le temps de réfléchir, avant le prochain Conseil Municipal, quels seraient ses points d'intérêt et ses engagements

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.

Fait à Saint-Martin d'Ardèche,

Le 22 janvier 2022

**Daniel ARCHAMBAULT**  
**Maire**